



## Etre convoqué au tribunal de police

Par **dufresne**, le **02/07/2008** à **15:00**

bonjour , j'ai vendu un vehicule en 2005 ,le propriétaire n'as pas changer la carte grise et je reçois des amendes .

vu la situation est ayant envoyer des R.A.R a l'officier du ministère public plus a la préfecture et n'ayant aucune réponse au bout de 4 mois je suis obligé de payer l'huissier mandatée pour cette affaire .

je voudrais savoir comment comparaitre devant le tribunal de police pour expliquer les faits et pour prouver ma bonne foi car il y a pour 800 euros d'amendes que je vient de payer pour une voiture que j'ai vendu 200 euros .

vous comprendrez ma colère .....

Merci d'avance a très bientôt chers lecteurs .

Par **JamesEraser**, le **02/07/2008** à **20:10**

Raisons pour lesquelles il est bien utile d'adresser une copie du document cession/vente à la Préfecture d'immatriculation.

Et si vous n'avez pas conservé un exemplaire renseigné, ça va être dur.

Sujet évoqué à de multiples reprises dans ce forum.

N'avez vous pas adressé un courrier à l'assurance pour résiliation au motif "vente" par exemple, avec pourquoi pas, une copie du document qu'il serait intéressant d'avoir

conservé.....??

Sinon :

Regardez la localisation des infractions. Peut être est-ce la même rue, aux mêmes heures, etc etc. Cela permettrait de retrouver cette voiture, de copier les mentions assurances au pare-brise et à partir de ces éléments, il est facile d'identifier le propriétaire.

A défaut de procéder de la sorte, quoique que vous fassiez, si au fichier National des Automobiles le véhicule n'est pas inscrit en Cession ou Instance d'Immatriculation, toutes les prunes seront déposées dans votre boîte à lettres.

Experatooment

Par **dufresne**, le **04/07/2008** à **23:39**

**re bonjour chers lecteurs et lectrices**[s]/[s].

j'ai bien envoyé un double a la préfecture il y a 5 ans mais toujours pas de nouvelle depuis 4 mois pou le RAR que j'ai envoyé pour le réclamer ,idem a l'officier du ministere public pour l'assurance ça était par téléphone et il m'on rien demandé puisque j'ai assurer un vehicule en suivant.

j'ai bien regarder ou les infractions étaient commises toujours au meme endroit mais entre temps la voiture est parti en fourrière puis destruction .

c'est pour cela que l'on ma dit de me faire convoquer au tribunal de police

puis je avoir un autre recours que ca ou d'autres solutions merci chers lecteurs